

**Séance du vendredi 09 juin 2023**

Date de la convocation : 24/05/2023

**Membres en exercice :** 7 *L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

**Présents :** 5

**Votants :** 7

**Présents :** Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

**Représentés :** Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Gérard JULIEN

**DE\_2023\_018 - Objet : Renouvellement de contrat de travail secretaire de Mairie**

4.2.2.2:Autres catégories

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que le contrat de travail de la secretaire de Mairie au grade d'adjoint administrtaif principal de 1er classe arrive à son terme le 30 Juin 2023.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

**-DECIDE** le renouvellement du contrat de l'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial de 1er classe pour une année supplémentaire.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8.5 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.



Le Maire